



Commerce international

Le dernier Market Focus à la CCIG était axé sur l'économie de l'Indonésie.

► PAGE 3

Politique

La loi sur la **protection des données** a été votée cet automne au Parlement fédéral.

► PAGE 4

Medtech

L'Étude économique 2020 porte sur l'importance de la **health economy** sur l'Arc lémanique.

► PAGE 8

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rive: Va-t-on enfin trouver la clé ?

Une grande partie des villes de Suisse ont transformé leur centre en zone piétonne, à la satisfaction des commerces, des restaurants, des habitants et des visiteurs. À Genève en revanche, rien n'a été fait, car ici, quand il est question d'aménagement, mieux vaut ne pas être pressé. Ainsi, le projet Clé de Rive sur lequel les électeurs de la Ville voteront prochainement est né en 2007.



Le secteur de Rive tel qu'il se présentera, s'il est adopté par les Genevois en mars prochain.

Cette année-là, le Conseil administratif de la Ville de Genève a initié une réflexion en vue de définir une stratégie de piétonnisation du centre-ville. Concrétisée dans le plan directeur communal approuvé en 2009, cette réflexion a abouti à la création d'une première zone piétonne strictement conditionnée à la réalisation d'un parking souterrain,

anticipant ainsi la modification cantonale de la loi cantonale entérinée en 2012 (loi sur la compensation des places de stationnement dans la zone dense).

Le secteur de Rive, situé dans l'hyper-centre et en prolongation des Rues-Basses, s'est vite révélé comme le lieu idéal pour la mise en

œuvre de cette stratégie de piétonnisation. Ce lieu emblématique représente une articulation urbaine majeure de la rive gauche, mais il présente aujourd'hui un aménagement vétuste. La nécessité de le réhabiliter est unanimement reconnue.

Le projet de réalisation du parking Clé de Rive, mené par des promo-

teurs privés, a constitué l'opportunité de mettre en œuvre cette stratégie. Afin de garantir la simultanéité des processus, une convention a été signée entre la société Parking Clé de Rive SA et la Ville de Genève. Cette convention, qui pose comme condition première et impérative la réalisation conjointe et simultanée du parking et de la zone à priorité piétonne, lie de manière indissoluble les deux projets entre eux: la société Parking Clé de Rive SA ne pourra réaliser un parking en sous-sol qu'à la condition expresse que la Ville de Genève réalise la zone à priorité piétonne, et inversement. Par cette convention, les deux parties s'obligent à mener les deux projets conjointement jusqu'à (et y compris) l'entrée en force des autorisations de construire pour les deux ouvrages. Les études ont été menées en étroite collaboration.

Cette convention comprend également un volet foncier. Elle prévoit d'octroyer un droit de superficie à la société Parking Clé de Rive SA pour la construction d'un parking. Celui-

ci étant réalisé sous la rue Pierre-Fatio, il était nécessaire de formaliser l'utilisation accrue du domaine public communal, ce que le Conseil municipal a accepté en 2019.

Large soutien à la zone piétonne

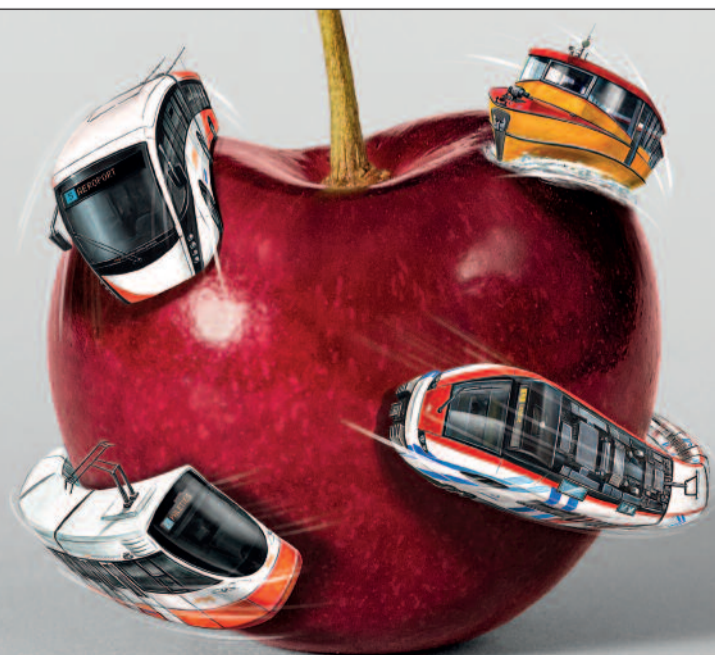
Alors que la première grande zone piétonne de Suisse a fêté ses 40 ans en 2019, en Ville de Neuchâtel, Genève n'est toujours pas le grand centre commercial à ciel ouvert dont certains rêvent depuis des dizaines d'années.

L'année 2021 verra peut-être cette situation changer enfin, tant le projet d'aménagement est le meilleur que l'on puisse avoir actuellement, après une décennie de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, autorités cantonales et municipales, commerçants, opérateurs de transports publics, etc. Il bénéficie d'ores et déjà d'un très large soutien dans les milieux économiques ainsi qu'à droite de l'échiquier politique. À la clé, une véritable revitalisation du cœur de Genève, particulièrement

suite page 2

Pour 1 billet ou 1 abo, tous les transports sont à dispo.

C'est la cerise sur le réseau!



le voyage aux multiples visages

unireso

unireso.com

VINCENT SUBILIA
Directeur général



Une crise qui met les entreprises à l'épreuve, au quotidien

On ne l'apprendra à personne : l'année 2020 se termine largement plus mal qu'elle n'avait commencé. La faute à la pandémie qui a non seulement terrassé d'innombrables individus, mais aussi plongé l'économie mondiale dans une crise encore jamais vue auparavant.

Ce n'est pas notre Enquête conjoncturelle d'automne qui dira le contraire. Et encore le sondage auprès de nos Membres a-t-il eu lieu avant la deuxième vague de coronavirus et ses mesures restrictives. On y apprend que 43 % des entreprises considèrent la marche des affaires comme médiocre à mauvaise, le chiffre montant même à 2/3 auprès des sociétés exportatrices.

Les acteurs économiques sont prêts à faire de nombreux efforts et consentent bien des sacrifices, mais l'ampleur de la crise est telle que ceux-ci seront vains sans une aide substantielle et rapide de la part des autorités, tant fédérales que cantonales.

Petite lueur d'espoir dans cet océan de mauvaises nouvelles : notre enquête a permis de vérifier que le télétravail s'est invité de façon permanente dans les entreprises genevoises, en particulier dans les plus grandes structures. Avant 2020, cette pratique était réservée à un certain nombre de cadres, souvent en déplacement. Désormais, 37 % des collaborateurs l'expérimentent au moins une fois par semaine avec satisfaction. Le modèle de convention de télétravail, au développement de laquelle la CCIG a participé récemment, va dans ce sens d'un changement des mentalités.

Les lendemains de cette crise, dont on est aujourd'hui bien incapable de prédire la fin, ne vont pas chanter. Mais au moins vaut-il la peine de tirer le meilleur de cette situation hors du commun. Celle-ci oblige les collaborateurs à sortir de leur « zone de confort » pour prouver leur agilité professionnelle et les entreprises à se diversifier et repenser leur modèle d'affaires.

Et pour conclure sur une note positive, la perspective de la commercialisation d'un vaccin anti-Covid se précise en cette fin d'année. Encore un peu de patience et de ténacité, l'année 2021 sera peut-être celle du renouveau.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ▶



Le réaménagement extérieur du projet (ici la rue d'Italie) fera la part belle aux transports publics et à la végétation.

indispensable alors que la région traverse une des plus graves crises économiques de son histoire. Les électeurs de la Ville de Genève en décideront en votation municipale.

Une zone piétonne et un hub de mobilité

Le projet Clé de Rive, c'est avant tout 13 nouvelles rues piétonnes et le réaménagement de 33 000 m² d'espaces publics, dans le quadrilatère Fatio-Italie-Ador-Jaques-Dalcroze, couplé avec la compensation, dans un ouvrage en sous-sol, des places supprimées en surface. L'aménagement prévu s'inscrit dans le prolongement logique d'une piétonnisation progressive des Rues Basses, de la Place Bel-Air à celle du Molard, en passant par la Fusterie et Longemalle. Ce sera demain au tour de la rue Pierre-Fatio.

Cet aménagement s'insère également dans la logique de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée, ainsi que de sa modification récente, dont l'application dépend en partie de la réalisation du « Hub de mobilité Clé de Rive », qui permettra nombre des aménagements de mobilité douce demandés par la loi.

En plus du remaniement du quartier de Rive, attendu depuis longtemps par tous les Genevois, Clé de Rive amènera un vent de modernité sur

la mobilité et la multimodalité genevoises. En effet, cet ouvrage n'est pas un simple parking souterrain, mais un véritable Hub de mobilité. Car l'ouvrage en sous-sol comprendra, en plus des 498 places voitures compensées, 388 places pour deux-roues (scooters et vélos), une station Mobility et une de vélo-partage. Le tout sera en capacité de fournir des recharges électriques à 100 % des véhicules parkés, faisant de « Clé de Rive » la plus grande station de recharge pour véhicules électriques de Suisse.

Par ailleurs, les TPG profiteront du réaménagement du quartier pour réorganiser et optimiser leur pôle de transport, sur la rue d'Italie. Ce nouveau pôle TPG modernisé, allié à Clé de Rive et à ses nombreuses offres de mobilité, fera de Rive un centre de multimodalité favorisant l'accessibilité du centre-ville, et offrant à

ses habitants de larges possibilités de déplacement.

Les zones piétonnes bien conçues sont un poumon économique, un lieu symbolique et créateur de lien social important. Dans toutes les villes, les habitants y sont attachés. Si le projet soumis au vote des citoyens de la Ville se réalise, tous les Genevois seront gagnants : les commerçants deviendront plus accessibles, les restaurants pourront développer leurs terrasses, les maraîchers seront enfin installés sur une place conforme à leurs besoins, les livreurs, entreprises et taxis continueront à pouvoir accéder au quartier, les habitants auront à disposition une offre de transport inégalée, ainsi qu'un cadre de vie plus humain et plus verdoyant. ■

■ POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.centrevillepieton.ch

La CCIG est maintenant sur Twitter

🐦 Suivez le compte @CCIG1865



Retrouvez
l'envie
de voyager

Envolez-vous pour une escapade spontanée.



www.gva.ch/reprise

GENÈVE
AÉROPORT

COMMERCE INTERNATIONAL

Indonésie: Un marché trop important pour le sacrifier

Le 7 mars 2021, les Suisses se prononceront sur la ratification d'un accord de libre-échange conclu entre l'Association européenne de libre-échange (AELE)¹ et l'Indonésie. Il doit conduire à la suppression progressive des tarifs douaniers entre les pays concernés.



Un des quartiers de Jakarta sud, en plein développement.

Signé le 16 décembre 2018 à Jakarta et largement adopté par l'Assemblée fédérale en 2019 (65 % de oui au National et 74 % aux Etats), l'accord devait entrer en vigueur en 2020. C'était sans compter sur l'opposition qui s'est mobilisée autour du référendum « Stop huile de palme » lancé par Uniterre et la jeunesse socialiste. Ces derniers ont déposé les 50 000 signatures nécessaires en juin dernier. Le fait que l'accord comporte un volet étendu sur le développement durable, incluant des engagements contraignants, n'a pas suffi à rassurer les signataires quant à son impact environnemental. L'huile de palme, dont la production fait vivre quelque 50 millions de personnes, est au cœur des préoccupations et constituera l'argument massue des opposants.

L'accord de libre-échange a pourtant anticipé cette problématique en prévoyant une réduction des droits de douane sur un volume restreint d'huile de palme. Des critères environnementaux sont également fixés pour la production d'huile de palme destinée au marché suisse, qui représente 0,03 % de la consommation mondiale. L'administration fédérale devra en outre assurer un monitoring sur les standards écologiques et sociaux fixés et s'assurer de la traçabilité de l'huile importée. Une initiative saluée par les ONGs telles que Public Eye et Alliance Sud, qui considèrent ces clauses comme

satisfaisantes. À la Chambre haute du Parlement, deux initiatives cantonales du Jura et de Berne visant à exclure l'huile de palme des accords de libre-échange ont été balayées par 33 voix contre 8 et 3 abstentions.

En focalisant l'attention sur l'huile de palme, les adversaires du libre-échange écartent du débat les enjeux réels. L'Indonésie ne se résume en effet pas à cette denrée sulfureuse. Avec une superficie d'1,9 million de kilomètres carrés et une population de 267 millions d'habitants, l'Indonésie est le plus grand pays d'Asie du Sud-Est et la 16^e économie du monde. Il s'agit d'un marché au potentiel sous-estimé, avec une classe moyenne en plein développement et un marché d'exportation prometteur.

Un accord de large portée

Avec cet accord, l'AELE devient le premier partenaire de l'Indonésie en Occident. Il prévoit que 78% des exportations suisses vers l'Indonésie bénéficieront de la franchise douanière dès l'entrée en vigueur du texte. Au bout de 12 ans, le taux grimpera à 98%. Les économies potentielles pour les entreprises suisses sont estimées à 25 millions de francs par an, somme actuellement engloutie par les droits de douane. Le secteur de l'horlogerie devrait pouvoir en profiter immédiatement et sera suivi rapidement par l'industrie des machines, du lait, du fromage et du chocolat.

Le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'Indonésie, qui atteint déjà 1,4 milliard de francs, présente un important potentiel de croissance. Ce pays d'Asie du Sud-Est enregistre actuellement une croissance de plus de 5 % par an et pourrait, selon certaines prévisions, devenir la quatrième puissance économique mondiale d'ici à 2050.

L'accord de partenariat économique de large portée sur lequel les Suisses voteront le 7 mars prochain renforce également la sécurité juridique en matière de propriété intellectuelle et permettra à l'Indonésie de mettre sa législation sur la protection des brevets en conformité avec ses obligations internationales. À noter également que ce serait la première fois que l'Indonésie s'engage à appliquer un certain nombre de règles en matière de commerce et de développement durable dans le cadre d'un accord de libre-échange.

Se priver d'un tel accord serait un contresens en vue des excellentes conditions négociées et du large consensus politique qui s'est manifesté au niveau parlementaire. Les efforts sur le plan environnemental ainsi que les mécanismes prévus pour protéger la production domestique d'huile de colza permettront de bénéficier de ce gigantesque marché tout en limitant au maximum les conséquences négatives pour l'économie helvétique. ■

Market Focus Indonésie: c'est le moment d'investir !

Dans sa série de Market Focus, la CCIG a récemment mis à l'honneur l'Indonésie, un Etat qui offre à la Suisse de nombreuses opportunités d'investissement avec le récent accord de libre-échange qui a été conclu, sous réserve du résultat de la votation populaire du 7 mars 2021 (voir ci-contre).

L'Indonésie fait partie de ces marchés émergents d'apparence discrète, mais au potentiel énorme: 150 entreprises suisses y sont déjà installées et plus d'un milliard et demi de dollars sont investis par an dans l'économie de ce pays aux débouchés considérables. Plus que jamais, le moment est venu pour les PME helvétiques de s'y intéresser de près. Un message qu'a relayé le directeur général de la CCIG Vincent Subilia, en ouverture de ce récent Market Focus tenu sous forme de webinaire.

Son Excellence Muliawan Dharmansyah Hadad, ambassadeur d'Indonésie en Suisse, s'est réjoui des liens historiques qui unissent les deux pays, puisqu'en 1863 déjà avait été créé à Jakarta le premier Consulat suisse lors de la colonie hollandaise. D'ailleurs, les Pays-Bas sont restés les principaux partenaires de l'Indonésie, mais la Suisse figure en bonne place en termes d'exportation d'or, de chaussures, de textile, de café et d'électronique. À l'inverse, la chimie et la pharma sont les produits suisses majoritairement importés par l'Indonésie.

L'accord de libre-échange conclu à la fin 2018 avec les pays de l'AELE présente l'avantage pour la Suisse d'éliminer les droits de douane élevés. « Pour un secteur d'exportation tel que l'horlogerie, cela représente plusieurs millions de francs par an, a relevé Carmelo Lagana, chef de

projet Relations internationales d'économiesuisse. En comparaison, les importations suisses d'huile de palme – qui est au centre du débat en vue de la votation référendaire du mois de mars prochain – ne représentent que 0,03 % de sa consommation mondiale. »

Paroles d'entrepreneurs

Attaché commercial à la Mission permanente de la République d'Indonésie aux Nations Unies, Danial Danang a détaillé la gamme d'opportunités d'investissement qu'offre son pays et présenté la plateforme *TradexpoIndonesia* (www.tradexpoindonesia.com). De son côté, Francis Wanandi, président du comité bilatéral pour la Suisse de la Chambre de commerce et d'industrie indonésienne, a relevé que Jakarta votait diverses lois pour favoriser la création d'emplois dans des clusters prometteurs. Pour Jesse Ng, directeur exécutif et fondateur de Bajak, société facilitant les relations entre les entreprises suisses et indonésiennes basée à Bâle, et responsable du desk Indonésie de la Chambre de commerce Suisse-arabe, l'AELE apporte des avantages économiques à toutes les parties prenantes. Plusieurs entrepreneurs actifs en Indonésie ont témoigné de leurs expériences positives: Chris Bendl, CEO & Indonesia Country Manager de la Zurich Assurances SA, Erwin Spichtig, PDG de Sandmaster Asia, Robby Gunawan, CEO de PT indesso, ou encore Jean-Philippe Lebudel, directeur de la chaîne d'approvisionnement de Firmenich. Ainsi, le parfumeur genevois, établi en Indonésie depuis 46 ans, a choisi d'y maintenir des activités autant pour son immense marché, ses talents et ses coûts attractifs, que pour ses attraits dans le digital et la durabilité. ■

“Parlons économie”

Un rendez-vous dédié à l'économie et aux entreprises genevoises

tous les jeudis de 14h à 15h sur RADIO LAC

¹ Association actuellement composée des pays suivants: Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein.

LÉGISLATION

Révision de la loi sur la protection des données (LPD)

Après plus de deux ans de discussions et une procédure de conciliation entre les deux Chambres fédérales, la révision totale de la loi sur la protection des données (LPD) a été adoptée le 25 septembre dernier. La loi en vigueur remonte à 1992, soit avant l'apparition d'Internet. Or, en 28 ans, bien des choses ont changé.



Pendant longtemps, la protection des données était un thème purement national et la législation pouvait évoluer indépendamment de ce qui se passe à l'étranger. Face à l'accélération de la numérisation et l'augmentation massive des volumes de données traitées, l'Union européenne (UE) a adopté, en 2018, un règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce dernier a créé un nouveau standard auquel les entreprises suisses ne peuvent échapper. Etant donné la difficulté d'établir avec certitude si une entreprise suisse entre dans le champ d'application du règlement européen, de nombreuses entreprises suisses ont dû suivre deux standards, la LPD suisse et le RGPD. Au vu de ces évolutions, il est devenu urgent de moderniser la législation actuelle afin de garantir des échanges de données sans entraves avec les principaux partenaires commerciaux du pays et d'éviter que les entreprises

suisse ne soient pénalisées sous l'angle de la concurrence.

Protéger les citoyens sans charger les entreprises

La révision totale de la LPD a été un exercice complexe depuis le début : elle devait trouver des solutions judicieuses qui tiennent compte des spécificités nationales, évitent des charges inutiles aux entreprises et puissent être considérées comme équivalentes au dispositif de l'UE. Les débats au Parlement ont montré la difficulté de trouver des solutions qui protègent les citoyens et leurs données, mais qui ne pénalisent pas les entreprises dans leurs activités.

Le projet finalement adopté apporte aux citoyens une meilleure protection de leurs données. Ils devront être informés. La protection des mineurs est garantie. Les personnes dont les données seront traitées devront être majeures. Une liste des données

considérées comme sensibles a été dressée et le profilage à risque élevé est strictement encadré. Mais la révision cible prioritairement les entreprises qui seront, elles, soumises à certaines nouvelles obligations.

Principal changement, les entreprises devront informer de manière proactive les personnes dont elles traitent des données sur l'utilisation qui est faite de ces informations. Ceci implique que les entreprises aient une bonne connaissance de leurs processus de traitement de données personnelles. Concrètement, elles devront désigner un responsable du traitement et créer des registres des traitements des données qui précisent la finalité des opérations, la durée de conservation des informations ou des indications sur les catégories de destinataires auxquelles elles pourraient être transférées. Conséquence : davantage de comportements pourront donner lieu à

une amende, par exemple en cas de violation intentionnelle de l'obligation d'information.

Deuxième nouveauté, la nouvelle loi donne davantage de latitude au préposé fédéral à la protection des données pour enquêter, alors qu'il ne peut pour l'instant se saisir que de cas concernant un grand nombre de personnes. Il pourra prononcer des sanctions et les amendes pourront s'élever à 250 000 francs au maximum. Seules les personnes physiques pourront être punies en cas d'infraction. Les entreprises, seulement dans des cas bien définis. Cela étant, la négligence ne sera pas sanctionnée, il faut que l'entreprise ait eu un comportement intentionnel.

Enfin, il est essentiel que la LPD soit reconnue par l'UE comme étant équivalente à son RGPD. Sans cette reconnaissance, les entreprises helvétiques seraient contraintes de prouver au cas par cas qu'elles garantissent la protection des données. Elles devraient assumer de lourdes charges administratives supplémentaires et leur compétitivité serait entravée. Les autorités communautaires devraient se prononcer d'ici à la fin de l'année sur ce point.

Entrée en vigueur prévue en 2022

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions n'est pas encore fixée, mais elle interviendra probablement en 2022, les ordonnances d'application devant encore être adaptées.

Les entreprises disposent donc d'un délai d'environ une année pour assurer leur mise en conformité.

La nouvelle loi va certes moins loin que le règlement européen, mais elle demandera un important travail d'adaptation aux entreprises. Il n'existe pas de solution miracle. La mise en conformité passe par un travail interne et externe qui peut être important pour les entreprises. L'état de mise en conformité ne peut pas être évalué par des logiciels. Par ailleurs, il est important de faire intervenir dans le processus les postes clés de l'entreprise (la Direction, les ressources humaines, etc.), car se mettre en conformité avec la nouvelle législation ne constitue pas une simple mise à jour supplémentaire des règles IT, mais implique une démarche transversale, qui doit faire travailler ensemble toutes les unités de l'entreprise. Enfin, la mise en conformité ne s'arrête pas à l'entrée en vigueur de la loi. Il s'agit d'un effort continu : supprimer les données qui ne présentent plus d'intérêt, s'assurer que les nouveaux projets de l'entreprise sont en conformité avec la loi ou encore se préparer à annoncer à l'autorité toute faille de sécurité. Au final, si les entreprises suisses qui se sont déjà mises en conformité avec les exigences imposées par le RGPD n'auront guère d'efforts supplémentaires à accomplir pour se conformer à la nouvelle loi suisse, il sera temps pour toutes les autres de s'intéresser de près à cette nouvelle réglementation. ■



traiteur de châtelaine

Un peu de douceur pour vos fêtes de fin d'année!

Livraison de repas, de menus spéciaux le week-end, de repas de Noël et de foie gras maison.

Découvrez nos menus sur:
www.traiteurdechatelaine.ch

Livraison offerte, 7j/7

Contactez nous:

022 796 01 24

info@traiteurdechatelaine.ch

LE COIN DE L'ARBITRAGE

Alliances en série pour la Swiss Chambers' Arbitration Institution



En ces temps mouvementés pour les entreprises, les besoins en résolution de litiges efficace, confidentielle et rapide se multiplient. Les Chambres de commerce, tribunaux, arbitres, médiateurs et avocats rencontrent une forte demande d'aide à la résolution de litiges et déploient des efforts importants afin de soutenir au mieux l'économie.

En reconnaissance des services d'arbitrage et de médiation fournis par la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), plusieurs acteurs du marché ont offert de s'y allier et de conclure des partenariats sous diverses formes. SCAI a accueilli d'un très bon œil ces possibilités d'augmenter ses capacités à répondre aux besoins grandissants des entrepreneurs et de fournir progressivement un seul et unique lieu de référence pour les différents types de litiges commerciaux.

Ainsi, fin juin 2020, l'Association pour l'Arbitrage en matière de Baux Commerciaux (ABC) et SCAI ont conclu un accord dans le but de soumettre, depuis le 1^{er} juillet 2020, aux règlements d'arbitrage et de médiation de SCAI (les « Swiss Rules ») les litiges en matière de baux commerciaux référant à l'ABC. L'administration de ces dossiers se fera par le Secrétariat de SCAI à Genève. L'ABC continuera quant à elle à sensibiliser les acteurs de l'immobilier à la résolution de litige efficace et à fournir des listes d'arbitres et médiateurs dont la compétence dans le domaine est avérée.

Simultanément, l'Association pour l'Arbitrage International en matière de Commerce et d'Industrie (International Commercial and Industrial Arbitration Association ou ARICI) a décidé de soumettre au règlement suisse d'arbitrage de SCAI et à sa Cour d'arbitrage tous les litiges portant sur des contrats référant à sa Cour pour l'Arbitrage International en matière de commerce et d'industrie (International Commercial and Industrial Arbitration Court of the ARICI ou CARICI).

Parallèlement, l'Institution pour la résolution de litiges dans les domaines des technologies d'information (IT) et de gestion des données (the Institution for IT and Data Dispute Resolution ou ITDR), basée à Zurich, a décidé de recommander à ses membres d'insérer des clauses d'arbitrage et de médiation référant leurs litiges aux Swiss Rules de SCAI, ainsi que de considérer l'utilisation de ces règles même dans les cas où cela n'avait pas été prévu dans le contrat. L'ITDR, quant à elle, se concentrera sur l'établissement de listes d'experts, arbitres et médiateurs dans les domaines concernés, ainsi que sur leur formation.

Et, cerise sur le gâteau, l'Association suisse de l'Arbitrage (ASA) a offert cet été d'investir dans SCAI et d'en prendre le contrôle afin de lui permettre de développer de manière plus intense ses services à l'international et de faire face non seulement aux besoins, mais aussi à la concurrence internationale grandissante.

Rappelons enfin que SCAI a obtenu l'été dernier l'accréditation du Département fédéral des finances pour son organe de médiation/service d'ombudsman pour les prestataires de services financiers et leurs clients. Alors que de très nombreux prestataires de services financiers et conseillers à la clientèle indépendants s'affilient chaque jour auprès de ce nouveau service SCAI, c'est avec plaisir que SCAI constate qu'aucun investisseur n'a pour l'heure eu besoin de ses services de médiation. ■

CCIG

Un partenariat pour sauver des vies



Françoise Vanni, directrice des relations extérieures du Fonds mondial, et Vincent Subilia, directeur général de la CCIG.

La CCIG est en train de développer un partenariat avec le Fonds mondial (www.theglobalfund.org), auquel elle souhaite associer ses Membres.

Cette organisation internationale basée à Genève lutte contre les épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Elle mobilise et investit des milliards de dollars chaque

année dans des programmes dirigés par des spécialistes locaux dans plus de 100 pays. Ceux-ci ont déjà permis de sauver 38 millions de vies depuis 2002, date de la création du Fonds.

Aujourd'hui, la pandémie de Covid-19 impacte les avancées déjà réalisées pour lutter contre les trois épidémies. Le Fonds participe à une collaboration mondiale qui a pour but d'accélérer la mise au point, la production et l'accès équitable aux nouvelles technologies de lutte contre la Covid-19.

Une partie du financement de ces programmes est obtenue grâce à des partenariats avec le secteur privé, dont l'un des meilleurs modèles est Product (RED). En colla-

borant avec des marques célèbres, sur le modèle du « cause marketing », la vente de produits ou d'expérience a déjà généré quelque 650 millions de dollars.

C'est également en partageant leurs connaissances, leurs compétences et leurs technologies que les partenaires du Fonds mondial lui permettent d'améliorer ses programmes pour sauver des millions de vies.

Par ce partenariat, la CCIG veut mieux faire connaître le combat que mène le Fonds mondial pour éliminer trois des maladies les plus mortelles de la planète et atténuer l'impact de la nouvelle pandémie, et inciter les entreprises et leurs dirigeants à y tenir un rôle. ■

Avec
www.multipark.ch
les macarons multizones sont à un clic de votre entreprise !

En quelques clics, gérez le stationnement journalier de votre véhicule sérigraphié sur toutes les places blanches et bleues des zones à macarons du canton de Genève.

multipark.ch
UN SERVICE DE LA
FONDATION DES PARKINGS

La place de marché de la CCIG



Activez votre carte de Membre et accédez à une place de marché virtuelle et à ses offres préférentielles !

Voir les offres sur : www.ccig.ch/Membres/Communaute

MOBILITÉ

Quel avenir pour Genève Aéroport ?

En décembre 2020, on ne peut s'empêcher de se poser la question : l'Aéroport International de Genève retrouvera-t-il sa formidable dynamique qui, au cours des 100 dernières années, a donné les moyens au canton de devenir ce qu'il est aujourd'hui ?

© Genève Aéroport



Aujourd'hui, les chiffres de 2019 paraissent famélicieux au regard de la situation actuelle : 17,9 millions de passagers, 149 destinations desservies, 57 compagnies aériennes de ligne et 84 927 tonnes de fret, avec

comme résultante une plus-value annuelle pour la région estimée à 4 milliards de francs.

Sans cette plateforme aéroportuaire à proximité immédiate du centre

urbain, la Genève internationale n'existerait pas et la ville ne serait sans doute qu'une agglomération de taille moyenne parmi tant d'autres. L'été dernier, après plusieurs mois d'activité aérienne quasi inexis-

tante en raison du premier *lock-down*, il semblait raisonnable d'espérer une reprise rapide des vols destinés au tourisme. Les quarantaines obligatoires et les restrictions de voyage ont toutefois contraint le secteur à serrer les dents.

À l'écriture de ces lignes, la deuxième vague de l'épidémie est en pleine croissance et laisse imaginer les dégâts à venir. Le constat est déjà alarmant, Genève Aéroport anticipant une décroissance de près de 60 % en 2020. Le vol direct Genève-New York, qui permet de relier deux des pôles de l'ONU, a été supprimé le 23 mars dernier et ne sera pas rétabli par la compagnie Swiss cet hiver. La suspension de ce vol, qui oblige les voyageurs à passer par Zurich, est un symbole et met en danger le statut de Genève en tant que centre d'importance mondiale.

33 000 emplois directs et indirects

D'aucuns voient dans la situation actuelle l'opportunité d'une décroissance durable et souhaiteraient empêcher le redécollage de l'aéroport. Ce serait faire fi des 33 600 emplois qui en dépendent et des besoins de toute la région qui en bénéficie, soit un bassin de population regroupant 6 millions de personnes dans un rayon de 150 kilomètres. Au contraire, la collectivité doit faire front ensemble pour investir dans cette infrastructure afin qu'elle s'adapte aux défis de demain.

Sur le plan des nuisances environnementales, l'aéroport de Genève fournit déjà des efforts considérables. Il a pour objectif leur réduction afin qu'en 2030 elles correspondent au niveau de celles de 2000. Des aéronefs de nouvelle génération, moins polluants, devraient également permettre de réaliser le même effort sur le plan des émissions carbone.

Sur le plan des infrastructures, le Pôle Multimodal Aéroport, qui sera situé à proximité de l'actuel parking P47, fera partie intégrante du tram des Nations prolongé jusqu'à Ferney. C'est un élément clé pour le développement de la région et de l'aéroport de Genève, qui pourrait bénéficier d'investissements supplémentaires de la part de la Confédération afin d'accélérer sa mise en œuvre.

Des recettes pour le canton

L'aéroport de Genève, contrairement à celui de Zurich qui est entièrement privé, est un établissement public autonome. Chaque année, il rapporte des millions à la collectivité : 42 millions de francs en 2019, soit la moitié des bénéfices réalisés sur l'année. La contraction majeure que connaît actuellement le marché aérien aura des effets considérables sur les finances de l'aéroport et remettra en cause sa capacité à alimenter les caisses du canton.

En 2019, l'acceptation de l'initiative cantonale 163 « Pour un contrôle démocratique de l'aéroport » a entériné la volonté de la population de concilier les défis environnementaux avec l'évolution de la plateforme. La CCIG a par ailleurs participé à la consultation portant sur le projet de loi d'application de l'initiative. Celui-ci permettra de prendre en compte les défis environnementaux via une commission officielle sur les nuisances, tout en préservant une autonomie indispensable pour un établissement évoluant dans un marché très concurrentiel.

Une infrastructure qui irrigue toute une région

L'aéroport représente un enjeu structurel dont la portée s'étend bien au-delà du canton, raison pour laquelle la Confédération devrait s'intéresser de près à l'avenir de cette plateforme qui est de plus en plus remise en question et qui risque de devoir s'accommoder d'une trésorerie très limitée.

Le secteur privé, quant à lui, devrait se donner les moyens de défendre cette infrastructure essentielle pour de nombreux secteurs économiques. L'offre aérienne dont dispose Genève a sans doute été considérée par beaucoup comme acquise : force est de constater qu'elle ne l'est pas. Dans le contexte actuel, les discours radicaux qui souhaiteraient la mort de l'aéroport pour obéir aux dogmes pessimistes de la décroissance relèvent de l'indécence. Envers et contre tout, la CCIG est persuadée qu'il faut se donner les moyens de continuer à offrir à la région une excellente connectivité aérienne permettant de la relier au reste du monde. ■



"BEAUTY LIES IN THE DETAILS OF THE GRANDEST STRUCTURES, AND THE FINEST."

ORAITO,
CREATOR OF SHAPES, WEARS THE
VACHERON CONSTANTIN PATRIMONY.

PARTENAIRES

TGV Lyria, votre meilleur atout pour vos voyages Suisse - France



Choisir TGV Lyria pour se rendre à Paris, c'est l'assurance de bénéficier d'une flexibilité maximale à des tarifs maîtrisés, confort inclus.

Grimpez à bord de nos trains et profitez du trajet, sans interruption et en seulement 3h11, pour avancer dans votre travail jusqu'à votre arrivée en plein centre de Paris. Grâce au WiFi gratuit sur tous nos trains et aux prises électriques (françaises) à la place, vous pourrez oublier le mode avion et rester connecté tout au long de votre voyage. Mais si vous souhaitez déconnecter, le confort des sièges de nos rames renouvelées en 2020 agrémentera votre voyage.

Vous pouvez choisir l'une de nos trois classes de voyage pour répondre à vos besoins en termes de prix, de flexibilité ou de services. La classe STANDARD vous permettra de bénéficier des tarifs les plus attractifs et la classe STANDARD 1^e de vous offrir le confort de la 1^e classe au meilleur prix. Avec la classe BUSINESS 1^e, vous

pourrez profiter d'un voyage haut de gamme et 100% flexible: une voiture calme et dédiée, un accueil personnalisé et la possibilité de bénéficier d'un repas chaud servi à la place.

Choisir TGV Lyria, c'est également bénéficier des offres les plus avantageuses, quel que soit votre profil de voyageur.

Vous voyagez fréquemment entre la Suisse et la France? TGV Lyria peut vous proposer des offres sur mesure, spécialement adaptées à votre rythme de voyage et ce, quelle que soit la politique de voyage de

votre entreprise: réduction en classe STANDARD pour une politique de voyage en 2^e classe, réduction en BUSINESS 1^e en cas de politique de voyage en 1^e classe.

Mais au-delà d'une réduction de vos dépenses, vous pourrez également profiter d'une flexibilité maximale grâce à notre politique d'échange et d'annulation sans frais, jusqu'à 2h après le départ de votre train.

N'hésitez pas à contacter notre équipe business pour bénéficier gratuitement et sans engagement de nos conseils pour optimiser votre budget déplacement: business@lyria.com.

TGV Lyria suit attentivement les directives émises par les autorités gouvernementales suisses et françaises. Le trafic des TGV Lyria reste maintenu, bien que réduit, et les voyages professionnels sont toujours possibles sous conditions, avec une exemption de quarantaine. Veuillez consulter les sites officiels pour connaître tous les détails, exemptions et dérogations. ■

Notre nature, c'est de la respecter

Voyagez en TGV Lyria, c'est bon pour votre portefeuille mais aussi pour la planète. En moyenne, chaque voyage que vous effectuerez en train sur la ligne Genève - Paris rejettera 18,5 fois moins de CO₂ qu'un trajet en avion (selon l'étude Infras 2020), faisant ainsi de ce mode de déplacement un choix responsable.

Nos équipes TGV Lyria sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche RSE et dans le calcul du Bilan Carbone de votre entreprise.

Sports Sensations, la nouvelle émission consacrée au sport!



très bientôt la saison des sports d'hiver, vous retrouverez un épisode consacré au snowboarder français **Pierre Vaultier**, qui a réinventé le boardercross avec son projet *Shapes*. On reste dans la neige avec *In Search of Speed*, une série de documentaires primés mettant en scène les plus grands coureurs de ski du monde que vous découvrirez également dans Sports Sensations.

Côté océan, vous pourrez suivre les surfeurs australiens au cœur du *WSL Championship Tour 2020*, un événement qui a connu des changements sans précédent cette année en raison de la crise sanitaire. Au cours d'un autre épisode de Sports Sensations, vous aurez l'occasion de découvrir l'histoire du *Red Bull BC One*, la plus grande compétition de *battles de danse* du monde. Le VTT aura aussi la part belle avec un épisode sur le périple d'un groupe d'élite de vététistes qui se rend sur une île inhabitée du Haut-Arctique canadien dans le but de devenir des pionniers en créant les plus grandes lignes de montagnes de l'histoire de ce sport.

Vous l'aurez compris, **Sports Sensations** ne vous laissera pas le temps de reprendre votre souffle et vous proposera des épisodes bluffants aux sensations garanties: les lundis à 22h30 sur One TV, les mercredis à 21h sur LFM TV et les vendredis à 19h sur Rouge TV. ■

Depuis le 12 octobre 2020, One TV, LFM TV et Rouge TV diffusent une nouvelle émission 100% sport nommée Sports Sensations.

Une émission 100% frissons

Au programme, ski, surf, motocross, gaming mais aussi danse... Tous les sports qui vous font vibrer et vous procurent des sensations fortes seront dans ce nouveau rendez-vous hebdomadaire. Que vous soyez amateur de sports ou simplement curieux de découvrir de belles images et des athlètes incroyables, Sports Sensations vous transportera dans les plus beaux paysages du monde. Des montagnes enneigées aux vagues australiennes, partez à la découverte des meilleurs spots de la planète, le tout avec des sportifs aguerris, pré-courseurs et qui n'ont peur de rien. Ils vous en mettront plein les yeux!

Des épisodes variés aux sensations garanties

On a réussi à vous donner envie? Nous avons encore quelques infos pour vous! Nous vous dévoilons en exclusivité les contenus de quelques-uns des épisodes disponibles sur les chaînes. Comme c'est

COORDONNÉES:

Patrick Stillavato - Tél. +41 79 603 64 65
pstillavato@mediaone.ch

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

NISSAN Electric Days

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE.

OFFRES ÉLECTRISANTES SUR UNE SÉLECTION DE NISSAN LEAF DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT.



NISSAN
INTELLIGENT
MOBILITY

RÉSERVEZ VOTRE ESSAI CHEZ AUTOS CAROUGE

GRUPE CHEVALLEY VOTRE PARTENAIRE AUTOMOBILE

Route de Saint-Julien 46, 1227 Carouge - GE T. +41 (0)22 309 38 38 | andre-chevalley.ch

AGENDA

WEBINAIRE

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Mardi 8 décembre 2020, de 8h à 9h30 - En ligne

Un virus peut en cacher un autre



Nombreuses sont les personnes qui profitent de la crise actuelle de la Covid19 et de la focalisation des entreprises sur ce sujet pour commettre des cyberattaques ciblées et parfois dévastatrices pour l'organisation concernée. Ce webinaire permettra d'être informé sur les tendances actuelles en matière d'attaques et les enjeux auxquels une organisation comme le Groupe Mutuel doit faire face. Des exemples d'attaques seront présentés, ainsi que des mesures simples pour prévenir les entreprises de blocages potentiels.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

INDUSTRIE GENÈVE

L'hydrogène, une ressource sous-estimée

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début décembre sur Léman Bleu sa 18^e émission, qui traitera de « l'hydrogène en tant qu'énergie d'avenir ».

Le directeur d'ABB Sécheron. Dans le reportage, on entendra également Anne Mandron, d'Aaqius & Aaqius SA, ainsi qu'Anthony Girardin, de l'HEPIA. ■

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Cette émission comprendra l'interview en plateau de Thierry Lassus,

Pour voir la 17^e émission du « Monde de demain », qui porte sur le voyage des données, cliquez sur : <https://tinyurl.com/lemondededemain17>



LA DIRECTION ET LES COLLABORATEURS DE LA CCIG VOUS TÉMOIGNENT TOUTE LEUR SOLIDARITÉ ET VOUS ADRESSENT LEURS VŒUX DE BONNE SANTÉ.

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE **Groupe Mutuel**
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

CGNI **TGV Lyria** **GONET** **175**
BANQUIERS 1845 2020

ARGENT

m3 GROUPE **GED - COPIEURS - IT** **devillard** **swisscom**

école-club **MEDIAONE** **BeVisible**
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH
SWISS

BRONZE

Allianz **PROTECTAS** **PSS** **BDO** **eu Business School**
IT solutions SA

easyJet **P&G** **SWISS RISK CARE** **integral** **BALESTRAFFIC**
Our independence • Your best insurance

JTI **fert** **FLORIMONT** **SIG** **TPB**
SINCE 1871 TP PUBLICITE SA

Étude économique 2020



Un pôle d'excellence qui a le vent en poupe



Les sciences de la vie sont un secteur économique méconnu du public et, pourtant, elles constituent un centre d'excellence de l'Arc lémanique, comme le montre l'Étude économique 2020 publiée par la CCIG et la BCGE, avec la collaboration de l'Office cantonal de la statistique (encartée dans ce journal).

La région possède en effet des acteurs très diversifiés, actifs dans un nombre impressionnant de domaines d'expertise, allant des neurosciences à la bio-informatique, à tel point qu'on parle volontiers de « Health Valley » lémanique.

Tous les ingrédients sont donc réunis pour conférer à la région une spécificité et un rayonnement certains, dont on ne peut que se réjouir. Reste maintenant à pérenniser – mieux, à renforcer – ce cluster des sciences de la vie pour que la région se maintienne à la pointe dans ce secteur qui est appelé à gagner en importance.

L'Étude comprend six chapitres allant de l'historique des sciences de la vie dans l'arc lémanique à leurs possibilités de pérennisation.

L'Étude peut être consultée sur le site de la CCIG, à la page www.ccig.ch/publication

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :
Alexandra Rys

Rédaction :
Mohamed Atiek, Karin Byland, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Nathalie Hardyn, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité :
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny
Informations :
publications@ccig.ch

CCIG
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



génération digitale, + qu'une copie conforme

devillard.ch

GED • COPIEURS • IT

devillard